

EMPLOI

Fonction publique territoriale : une large palette d'activités

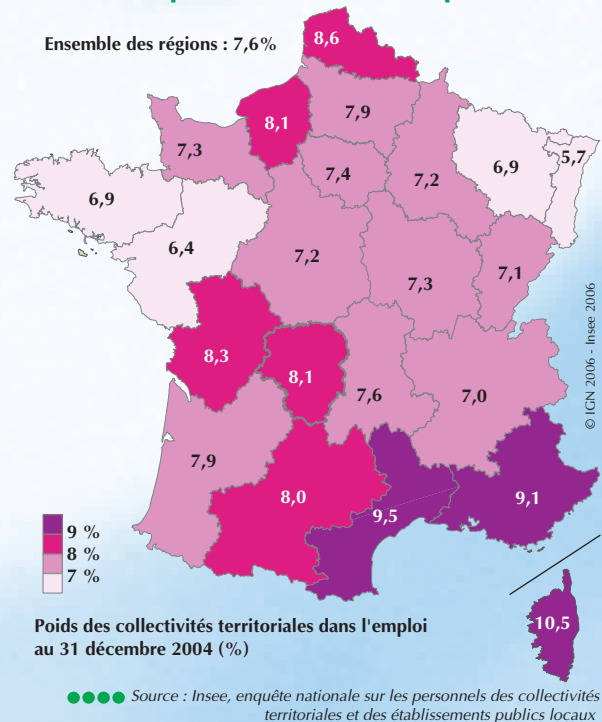
Sous l'effet de la décentralisation qui a affirmé le rôle des collectivités locales, la fonction publique territoriale s'est développée ces dernières années. Elle représente aujourd'hui un tiers des salariés de la fonction publique et 8 % de l'emploi total en Limousin.

La catégorie C, qui désigne les emplois les moins qualifiés, domine largement avec huit salariés sur dix. Le domaine des interventions techniques et celui des prestations sociales et culturelles emploient plus de la moitié des agents.

Début 2006, les collectivités territoriales limousines (communes, structures intercommunales, départements, région) emploient 21 300 personnes, soit 1,2 % de l'ensemble des fonctionnaires territoriaux français et 8,1 % de l'emploi total de la région¹. Le Limousin se place en septième position des régions selon ce critère. La part des collectivités territoriales dans l'emploi avoisine les 8 % dans l'ensemble des régions du sud-ouest. C'est en Corse et sur le pourtour méditerranéen que ces agents sont proportionnellement les plus nombreux. Dans la région, plus des

trois quarts des emplois territoriaux (hors emplois aidés) sont de catégorie C. Les catégories A et B sont bien moins représentées, avec respectivement 8 % et

La fonction publique territoriale représente 8 % de l'emploi



¹ Les pourcentages régionaux sont issus de l'enquête nationale sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux au 31 décembre 2004.

Un vaste éventail d'activités où la catégorie C domine largement

	Statut en %					Catégorie hiérarchique (hors emplois aidés) en %			France : effectifs (%)
	Effectifs	%	Titulaires	Non titulaires	Emplois aidés	A	B	C	
Équipe de direction	423	2,0	84,4	15,4	0,2	59,8	12,6	27,6	2,6
Affaires juridiques et administratives	1 138	5,3	84,3	14,1	1,6	24,0	10,1	65,9	6,2
Gestion financière et comptabilité	536	2,5	93,4	6,4	0,2	18,2	16,5	65,3	2,2
Personnel et ressources humaines	424	2,0	91,3	7,3	1,4	11,3	20,8	67,9	2,0
Informatique et traitement de l'information	224	1,1	66,9	26,8	6,3	12,4	42,3	45,3	1,0
Communication	213	1,0	52,1	45,1	2,8	14,0	10,6	75,4	0,9
Direction et gestion des ressources	2 958	13,9	83,3	15,1	1,6	24,8	15,5	59,7	14,9
Politique de la ville	43	0,2	76,7	16,3	7,0	22,5	10,0	67,5	0,4
Urbanisme et aménagement	178	0,8	80,3	17,4	2,3	19,0	29,3	51,7	1,2
Transports et déplacements	131	0,6	71,0	26,7	2,3	9,4	11,7	78,9	0,6
Environnement	105	0,5	55,2	18,1	26,7	31,2	40,2	28,6	0,9
Action économique et développement local	225	1,1	72,4	22,7	4,9	34,1	21,9	44,0	0,7
Emploi, insertion et formation professionnelle	47	0,2	59,6	40,4	0,0	44,7	27,6	27,7	0,5
Europe, international	35	0,2	68,6	31,4	0,0	28,6	2,8	68,6	0,1
Politiques publiques d'aménagement et de développement	764	3,6	70,9	22,7	6,4	25,4	22,7	51,9	4,4
Bâtiments et patrimoine bâti	2 088	9,8	70,2	22,0	7,8	0,8	3,4	95,8	8,0
Voirie, infrastructures et réseaux divers	1 488	7,0	85,9	8,0	6,1	2,2	5,5	92,3	5,8
Eau et assainissement	400	1,9	89,0	7,0	4,0	4,2	9,1	86,7	1,6
Collecte et gestion des déchets	485	2,3	83,1	12,6	4,3	1,7	3,5	94,8	4,5
Espaces verts	1 062	5,0	81,5	5,0	13,5	0,3	2,5	97,2	4,4
Ateliers et matériels	604	2,8	93,9	3,3	2,8	2,4	7,7	89,9	2,5
Interventions techniques	6 127	28,8	80,5	12,1	7,4	1,5	4,6	93,9	26,8
Restauration collective	1 331	6,2	66,8	28,3	4,9	0,0	0,4	99,6	5,1
Action culturelle	379	1,8	55,7	40,6	3,7	7,7	31,2	61,1	1,4
Culture - lecture publique	397	1,9	89,4	6,8	3,8	7,3	29,3	63,4	1,8
Culture - patrimoine	210	1,0	86,2	12,4	1,4	12,5	15,5	72,0	1,2
Culture - enseignement artistique	414	1,9	58,2	41,8	0,0	18,6	68,8	12,6	2,2
Social	1 666	7,8	78,1	20,6	1,3	9,3	41,8	48,9	8,0
Logement, habitat	203	1,0	85,7	10,3	4,0	3,6	12,3	84,1	0,6
Santé	717	3,4	75,2	23,8	1,0	14,2	18,5	67,3	1,8
Laboratoires	266	1,3	57,9	41,3	0,8	11,4	31,8	56,8	0,3
Sport	435	2,0	88,9	8,3	2,8	3,8	25,8	70,4	3,2
Prestations sociales et culturelles	6 018	28,3	73,7	23,9	2,4	7,9	27,0	65,1	25,6
Petite enfance	1 239	5,8	40,6	58,3	1,1	3,0	4,7	92,3	8,0
Affaires scolaires et périscolaires	1 427	6,7	63,6	32,7	3,7	0,7	1,8	97,5	8,1
Jeunesse et animation	954	4,5	33,2	64,8	2,0	0,7	5,7	93,6	4,2
Éducation, enfance et jeunesse	3 619	17,0	47,8	49,9	2,3	1,5	3,8	94,7	20,3
Population	274	1,3	79,4	19,1	1,5	2,6	6,7	90,7	1,1
Funéraire	100	0,5	100,0	0,0	0,0	1,0	3,0	96,0	0,4
Police et sécurité	101	0,5	97,0	1,0	2,0	0,0	5,1	94,9	2,0
Pompiers et secours	418	1,9	99,0	0,7	0,3	9,3	9,6	81,1	2,7
Missions régaliennes	893	4,2	92,9	6,3	0,8	5,3	7,4	87,3	6,2
Polyvalents et autres situations	920	4,2	78,4	16,7	4,9	7,7	1,8	90,5	1,8
Ensemble	21 300	100,0	73,5	22,6	3,9	7,9	13,1	79,0	100,0

Répartition des effectifs de la fonction publique territoriale par domaine et secteur au 31 décembre 2005 en Limousin

●●● Source : Insee - CNFPT, enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité

13 % des emplois. Cette répartition est assez proche de celle observée au niveau national. En revanche, elle s'écarte sensiblement de la structure de l'emploi dans la fonction publique d'État² où les trois catégories sont plus équitablement représentées (38 % d'agents de catégorie A, 27 % de catégorie B, et 35 % de catégorie C).

Trois quarts de titulaires

Près de trois quarts des agents des collectivités territoriales sont titulaires. Un quart

2 La fonction publique d'État comprend les agents de l'État, de l'enseignement privé sous contrat, des établissements publics nationaux et de l'exploitant public (la Poste) en 2004.

est non titulaire et 4 % des agents bénéficient d'un contrat d'emploi aidé. Le poids des titulaires est supérieur de deux points à la moyenne nationale, mais il reste moins élevé que chez les fonctionnaires d'État. Comparativement, dans la fonction publique d'État, plus de huit agents sur dix sont titulaires, 17 % sont non titulaires (auxiliaires, contractuels...), et les contrats aidés sont plus rares : 1 %.

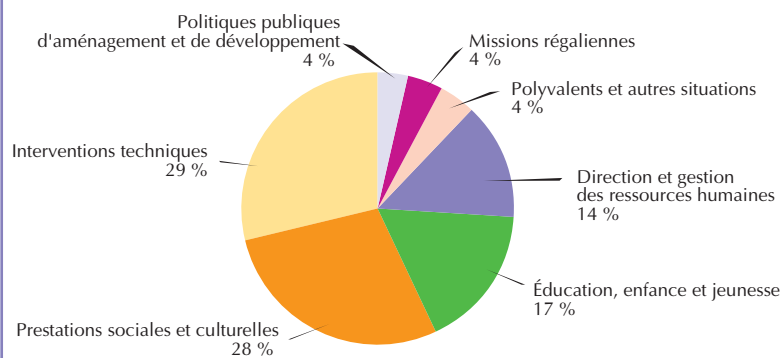
La Haute-Vienne emploie environ la moitié des agents limousins des collectivités territoriales, la Corrèze un tiers, et la Creuse un

sixième, ce qui correspond à la répartition de la population régionale sur le territoire.

Une large palette de domaines d'intervention

Les champs d'activités des salariés des collectivités territoriales sont très larges, en liaison avec les types de compétences exercées dans les diverses structures. Trente-six secteurs d'activités, illustrant la diversité des champs d'intervention des collectivités territoriales ont été définis et regroupés en six grands domaines

Les interventions techniques en première ligne



Répartition des effectifs par domaine d'activité au 31 décembre 2005 en Limousin

Source : Insee - CNFPT, enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité

d'intervention.

Les interventions techniques (bâtiment, espaces verts, voirie...) constituent un des premiers domaines en termes d'emploi. On y compte 6 100 agents dont la majorité (94 %) est de catégorie C (agents d'entretien, agents techniques...). Les titulaires y sont majoritaires, en particulier dans les secteurs « ateliers et matériel », « eau et assainissement » et « voirie, infrastructures et réseaux divers ». Le secteur du bâtiment et patrimoine bâti emploie à lui seul 2 090 agents et regroupe près de 10 % des agents territoriaux de la région.

Le domaine des prestations sociales et culturelles, à poids égal avec le domaine des interventions techniques, regroupe environ 6 000 agents. Ce domaine emploie trois quarts de titulaires et un quart de non titulaires. Les agents non titulaires représentent une part importante (environ quatre agents sur dix) du personnel des secteurs de l'action culturelle, de l'enseignement artistique et des laboratoires. On constate également une répartition des agents par catégorie hiérarchique très différenciée selon les secteurs d'activités. Ainsi, la restauration collective est constituée exclusivement d'agents de catégorie C, ceux-ci formant également le plus gros des effectifs du secteur « logement et habitat ». En revanche, l'enseignement artistique emploie très peu d'agents de catégorie C

(seulement 13 %).

Environ 3 600 agents sont affectés aux trois secteurs d'activités liés à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse. Neuf sur dix appartiennent à la catégorie C. Ce domaine emploie en outre beaucoup de non-titulaires (un agent sur deux). À l'inverse, parmi les 3 000 agents du domaine de la direction et de la gestion des ressources, une très large majorité (83 %) sont titulaires. Les affaires juridiques et administratives regroupent à elles seules près de 1 140 agents.

Seulement 900 salariés sont affectés

aux missions régaliennes des collectivités territoriales (missions relatives à la population, la citoyenneté, la sécurité et le secours). Ce sont essentiellement des agents titulaires de catégorie C. Les agents polyvalents des petites communes (cf. encadré) contribuent également de façon plus épisodique à ces fonctions.

Près de 800 agents exercent leur activité dans les services en charge des politiques publiques d'aménagement et de développement (secteurs des transports, de l'environnement, de la politique de la ville, de l'aménagement...). Cet ensemble ne regroupe que 4 % des agents territoriaux. Il constitue le domaine où la part des agents de catégorie A et B est la plus importante (42 % des effectifs).

Au niveau le plus fin des secteurs d'activités, huit secteurs sur trente-six concentrent plus de la moitié des effectifs territoriaux : le secteur du bâtiment et du patrimoine bâti (près de 10 % des agents territoriaux), le social (8 %), la voirie et les infrastructures et réseaux divers (7 %), les affaires scolaires et périscolaires (6,5 %), la restauration collective (6 %), la petite enfance (6 %), les affaires juridiques et administratives (5 %) et les espaces verts (5 %).

Plus des deux tiers des agents dans les communes

La répartition des agents par type d'em-

Méthodologie

Une enquête nationale de l'Insee auprès des collectivités territoriales et des établissements publics locaux est réalisée annuellement dans toutes les régions, et permet de connaître de façon précise l'emploi par statut, sexe, temps de travail et cadre d'emploi. En partenariat avec le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT), la direction régionale de l'Insee Limousin a réalisé en 2006 une enquête complémentaire auprès des mêmes collectivités territoriales (à l'exception des établissements publics et des régies à caractère industriel et commercial) sur l'emploi par secteur d'activité. Cette enquête a pour objectif de mesurer les effectifs territoriaux à partir du service d'affectation des agents pour mieux cerner et anticiper les besoins de recrutement et de formation des agents territoriaux.

Sont comptabilisés les salariés régis par le statut de la fonction publique territoriale (fonctionnaires titulaires ou non, vacataires, auxiliaires, temporaires), les agents relevant du droit privé, les salariés émergeant au budget et en fonction au 31 décembre 2005, y compris les personnels payés mis à disposition d'autres organismes ou services, les personnels non payés toujours en fonction (maladie, maternité...), les agents non permanents (remplaçants, saisonniers) rémunérés au 31 décembre 2005.

La notion de secteur d'activités renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité et à ses domaines d'intervention. Un secteur regroupe tous les services et directions dont les activités fournissent des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes : ressources utilisées, usage d'une technique particulière, services rendus, publics desservis...

Les agents polyvalents

Certains agents ayant plusieurs activités ont été répertoriés comme agents polyvalents lorsque, parmi leurs différentes activités, aucune ne pouvait être considérée comme activité principale. C'est le cas de 920 agents, soit un peu plus de 4 % des agents territoriaux de la région. En Limousin, les communes de moins de 3 500 habitants concentrent 80 % des agents polyvalents. Parmi l'ensemble des agents polyvalents de la région, 78 % sont titulaires et 90 % de catégorie C.

ployeur (commune, département...) permet de dégager des caractéristiques qui découlent des domaines d'intervention de ces différents organismes.

Avec plus de 14 000 agents, les organismes communaux emploient plus de deux tiers des effectifs totaux des collectivités territoriales. Les agents sont plus souvent de catégorie C (86 %) que dans les autres organismes. La proportion d'agents titulaires est proche de la moyenne (74 %). Plus la commune est importante, plus les titulaires sont proportionnellement nombreux.

Les agents des mairies travaillent pour un tiers d'entre eux aux interventions techniques, un quart aux prestations sociales et

culturelles. Le domaine « éducation, enfance et jeunesse » représente un cinquième des emplois, et plus d'un dixième est affecté à la direction et à la gestion des ressources.

Régions et départements : plus de catégories A et B

Les organismes régionaux et départementaux emploient 3 500 personnes, soit 17 % des agents de l'ensemble des collectivités territoriales. La proportion de titulaires y est conforme à la moyenne régionale. Le conseil régional emploie proportionnellement plus de titulaires (81 %) que les conseils généraux.

Les emplois aidés sont rares (moins de 1 %). Les agents de catégorie A et B sont surreprésentés, surtout au conseil régional. 56 % des agents sont de catégorie C, proportion très nettement en deçà de celle observée pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Les prestations sociales et culturelles sont le domaine d'activité du tiers des agents des organismes régionaux et départementaux (la moitié dans les conseils généraux). Un sixième des agents sont affectés à la direction et à la gestion des ressources (presque le double au conseil régional).

Intercommunalité : à peine 10 % des effectifs

Moins de 2 000 agents, soit 9 % des effectifs territoriaux limousins, sont affectés dans les organismes intercommunaux. Cette proportion est relativement faible. Un peu plus de non titulaires et

d'emplois aidés, un peu moins d'agents de catégorie C que la moyenne limousine caractérisent ces organismes. Près de 60 % de ces agents travaillent dans les syndicats intercommunaux.

Le domaine des interventions techniques concentre la moitié des emplois dans les organismes intercommunaux (deux tiers pour les syndicats intercommunaux). La direction et la gestion des ressources en regroupent 19 % (un tiers dans les communautés urbaines et les communautés d'agglomération).

Des spécificités régionales

La répartition des agents territoriaux limousins par secteur d'activités est relativement semblable à la répartition nationale. Quelques spécificités peuvent cependant être mises en avant : les secteurs du bâtiment, du patrimoine bâti, de la voirie et des infrastructures ont un poids relativement plus important en Limousin (près de 17 % des agents territoriaux contre 14 % au niveau national). De même, le secteur de la santé avec 3,4 % des effectifs est au dessus de la moyenne nationale (1,8 % des agents). À l'inverse, d'autres secteurs comme la petite enfance et les affaires scolaires regroupent comparativement moins d'agents (12,5 % contre 16 % au niveau national). Enfin, notons la part très faible du secteur « police-sécurité », 0,5 % des agents territoriaux en Limousin contre 2 % au niveau national.

Avec 750 personnes environ, les offices publics d'HLM regroupent 4 % des agents des collectivités. Un tiers travaille à la direction et gestion des ressources, un tiers aux interventions techniques et un quart aux prestations sociales et culturelles.

Enfin, les autres organismes (établissements publics, Caisse de Crédit municipal) emploient 4 % des effectifs des collectivités. Près des trois quarts sont affectés au domaine des prestations sociales et culturelles.

●●●● Maryse Aguer (Insee), Sylvie Quiblier (CNFPT)



50, avenue Garibaldi
87031 Limoges cedex
Tél 05 55 45 20 07
Fax 05 55 45 20 01

Informations statistiques 08 25 88 94 52
Abonnements 05 55 45 21 31
Contact presse 05 55 45 20 58



www.insee.fr

Directeur de la publication Michel Deroin-Thévenin
Rédacteur en chef Yann Leurs
Mise en forme Chantal Desbordes
Impression Lavauzelle Graphic
Maquette iti communication

Prix 2,50 euros

Dépôt légal : février 2007
Code SAGE : FOC073524
ISSN : 1765-4475
Copyright - INSEE 2007

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes. »